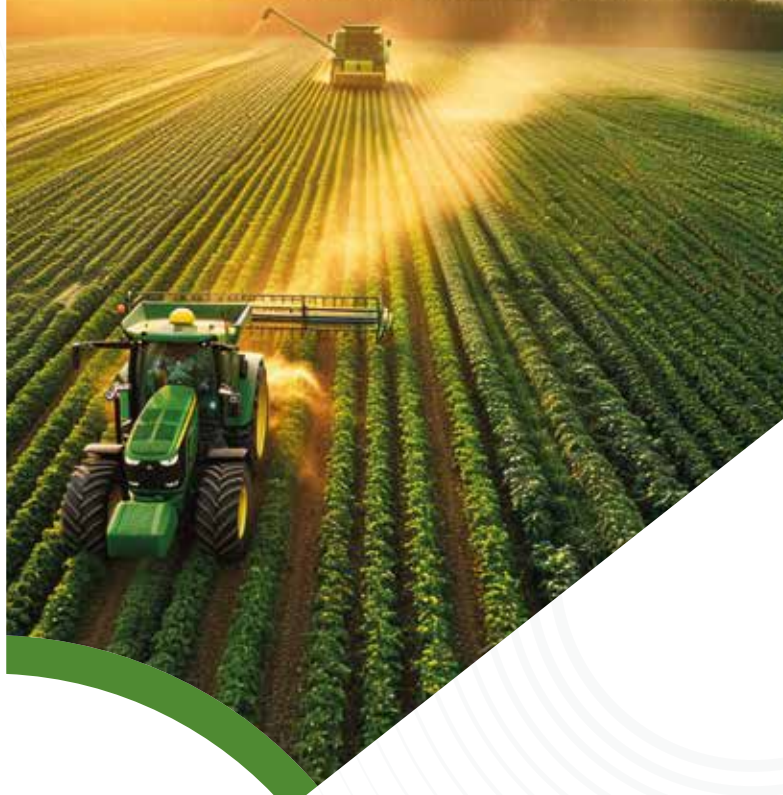




Sénégal
20**50**



Guide de **l'investisseur** au Sénégal



Edition
Janvier 2026



Sommaire

Message du Président de la République	04
Mot du Directeur Général de l'APIX-S.A.	05
Présentation géostratégique	06
Écosystème d'investissement	08
Opportunités sectorielles	20
Hydrocarbures	22
Mines	25
Énergies	28
Numérique	31
Agriculture & Agroalimentaire	34
Industrie Pharmaceutique	37
Tourisme et Industries Culturelles & Créatives (ICC)	40
Outils d'incitation et facilités pour investir	47
Extraits du Code des Investissements - 2025	49
Garanties accordées	50
Avantages fiscaux et douaniers	51
Zones économiques & agropoles	53
Parcours pour la création d'une entreprise	56
Cadre juridique et réglementaire	57
Facteurs de compétitivité	60
Contacts utiles	65



Message du Président de la République

S.E.M. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Chers investisseurs,

Le Sénégal s'engage résolument à bâtir une économie forte, souveraine et créatrice d'emplois pour sa jeunesse. Cette ambition repose sur un partenariat solide avec un secteur privé dynamique, que l'État soutiendra activement.

Ensemble, nous allons endogénéiser notre économie, en orientant nos efforts vers des secteurs prioritaires qui répondent aux besoins de notre pays. Dans cette dynamique, nous comptons pleinement sur l'expertise, l'innovation et le rôle clé des investissements locaux et internationaux.

Votre engagement est essentiel pour la réussite de ce projet commun. Nous vous offrons un cadre propice à l'investissement, où vos projets pourront s'épanouir et contribuer à l'édification d'un Sénégal prospère, pour une Afrique en progrès.





Mot du Directeur Général de l'APIX-S.A. M. Bakary Séga BATHILY

Forte de ses 25 ans d'expérience, l'APIX-S.A. est un acteur central du développement économique sénégalais. Notre mission est d'offrir un environnement d'affaires optimal, garantissant la sécurité juridique et facilitant les partenariats stratégiques pour les investisseurs du monde entier.

Alignés sur la vision de Son Excellence, le Président de la République, nous nous engageons à renforcer la souveraineté économique du Sénégal en encourageant les investissements domestiques, de la diaspora, ainsi que les capitaux intra-africains et internationaux. Nous sommes votre partenaire de confiance, vous accompagnant à chaque étape de votre projet grâce à un dispositif complet d'appui au secteur privé.

Ce guide est un outil important, vous offrant une synthèse de l'environnement, des opportunités et des démarches pour investir au Sénégal.

Le Sénégal, hub stratégique pour l'Afrique au centre du monde

Dakar, hub logistique et économique en Afrique de l'Ouest.



Population
2025 : 18,5 Millions
2050 : 40 Millions



Climat tropical
Saison sèche (nov.-juin, 17°C)
Saison humide (juil.-oct., 27°C)



Superficie
196 722 Km²



Façade Maritime
720 km de côtes

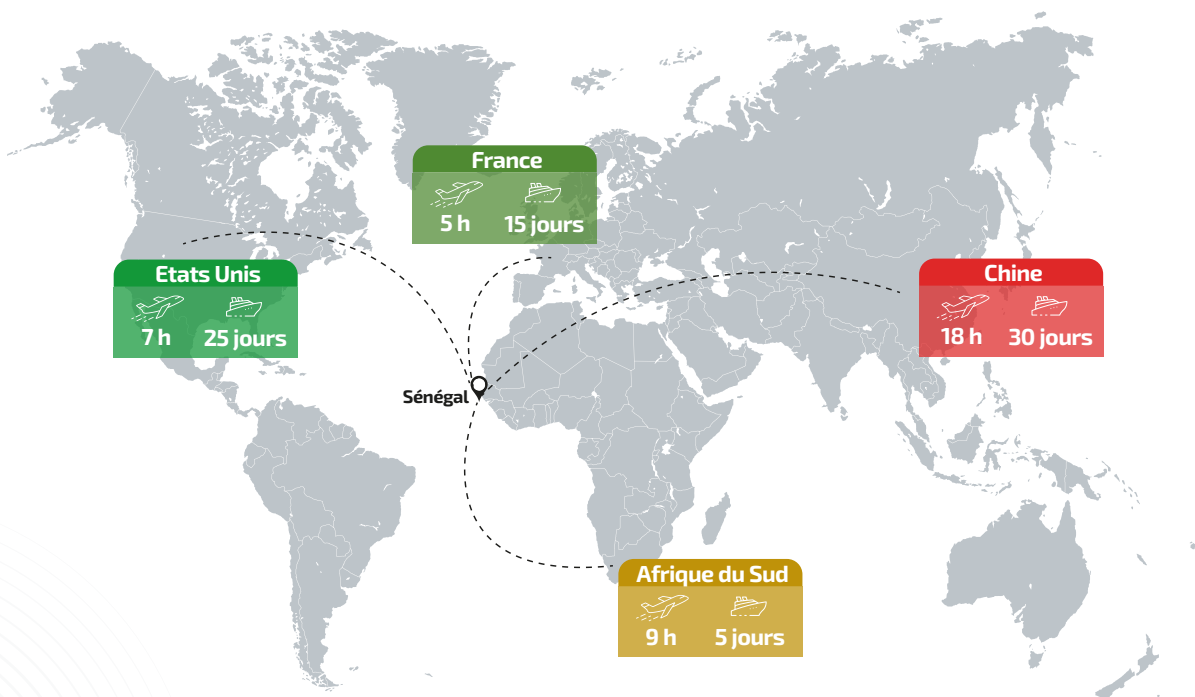
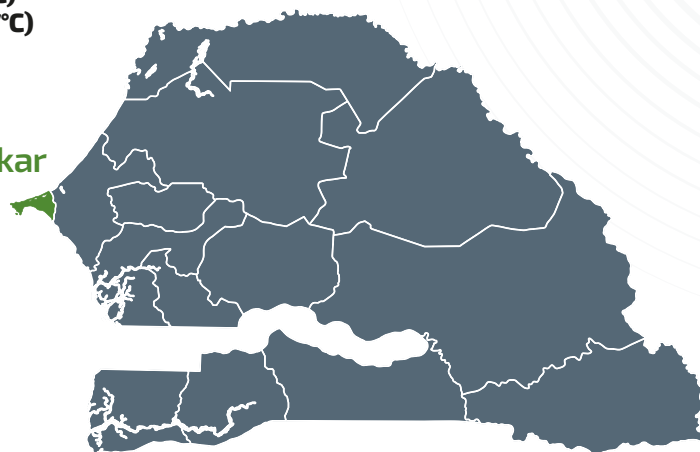


Espace maritime
212 000 Km²



Ensoleillement
5,8 kWh/m²/jour

Dakar





10 raisons d'investir au Sénégal

02 Une économie parmi les plus dynamiques d'Afrique

Croissance annuelle moyenne de 6,5% jusqu'en 2029, portée par des réformes structurelles et des investissements massifs.

02

04 Hub régional de connectivité et de commerce

Membre de la ZLECAF, l'UEMOA, la CEDEAO, accès direct à 400+ millions de consommateurs. Ports, autoroutes et corridors logistiques performants.

04

06 Capital humain compétitif et formé

Main-d'oeuvre jeune, 75% de la population a moins de 35 ans, avec une montée en compétence accélérée (TVET, digital, énergie).

06

08 Régime fiscal attractif et incitatif

Incitations fiscales compétitives, zones économiques spéciales, guichet unique pour simplifier les démarches.

08

10 APIX : votre partenaire stratégique

Plus de 25 ans d'expérience pour accompagner les investisseurs, du diagnostic à la mise en oeuvre.

10

01 Stabilité politique et gouvernance exemplaire

Démocratie solide, institutions stables, dialogue public-privé permanent.

01

03 Un marché intérieur jeune et en pleine expansion

Plus de 19 millions de consommateurs aujourd'hui, 40% ont moins de 25 ans. Potentiel d'urbanisation rapide.

03

05 Des infrastructures modernes pour soutenir la croissance

Nouvelles zones industrielles, autoroutes, énergie, TIC, plateformes logistiques.

05

07 Accélération numérique et économie de l'innovation

"New Deal Technologique" : ambition d'être un leader numérique d'ici 2034 (startups, fintech, data centers).


07

09 Investir durablement pour demain

Stratégie forte sur la transition énergétique, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale.

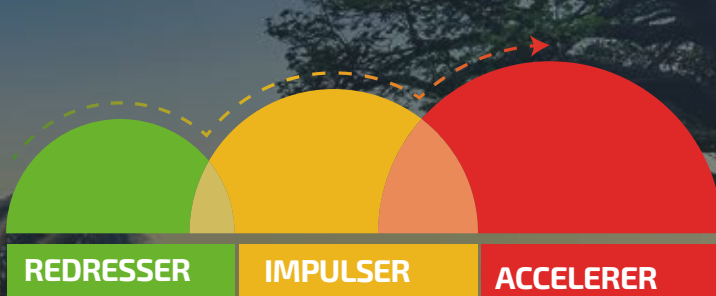
09



A photograph of two men in business suits shaking hands on a city street at sunset. The man on the left is wearing a light-colored suit, and the man on the right is wearing a dark suit and glasses. The background shows a modern building with large windows and a street with a car. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow.

Écosystème d'investissement

Vision Sénégal 2050, le bond économique



Sénégal 2050

Tripler la taille de
l'économie et créer
13 millions d'emplois
d'ici 2050

Objectifs stratégiques 2025-2029



**Économie
compétitive**

Mettre en place un écosystème favorable au développement de filières compétitives autour de grands moteurs de croissance, capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.



**Aménagement
et Développement
durable**

Assurer un développement inclusif, préserver le patrimoine naturel national pour les générations futures, aménager de façon plus équilibrée le territoire, le désenclaver à travers 6 grands corridors régionaux.



**Capital humain
de qualité et
Équité sociale**

Valoriser pleinement les ressources humaines nationales, les mobiliser derrière la nouvelle Vision 2050, réformer le foncier, moderniser profondément le système de santé.



**Bonne Gouvernance
et Engagement
africain**

Fondement de base pour renforcer la confiance des citoyens, approfondir la déconcentration de l'État et la décentralisation, renforcer son engagement panafricain et restaurer l'autorité de l'État.

Vision Sénégal 2050

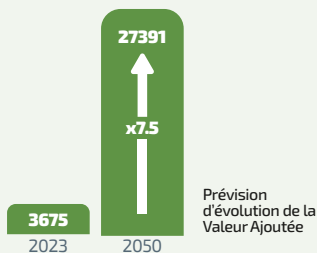
4 moteurs de croissance

18 filières prioritaires

TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES EXTRACTIVES



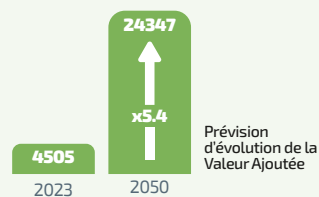
- Hydrocarbures et pétrochimie
- Phosphates
- Matériaux de construction
- Fer et métallurgie



AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE



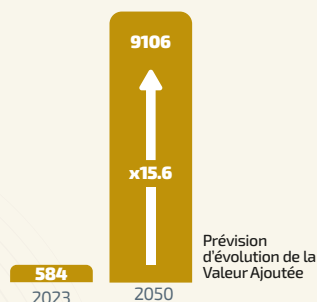
- Arachide et Oléagineux
- Céréales locales
- Horticulture et PFNL
- Filières d'élevage
- Pêche et produits halieutiques
- Filières agro-industrielles



INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES



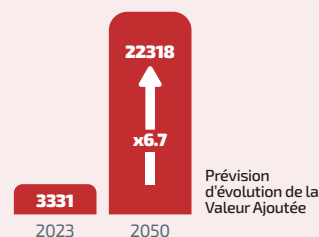
- Industrie pharmaceutique
- Cuir et textile
- Papier, cartons
- Recyclage de déchets
- Assemblage



SERVICES À VALEUR AJOUTÉE






- Tourisme
- Industries Culturelles et Créatives
- Numérique









Un des marchés les plus dynamiques d'Afrique

Le Sénégal figure parmi les dix économies
les plus dynamiques au monde

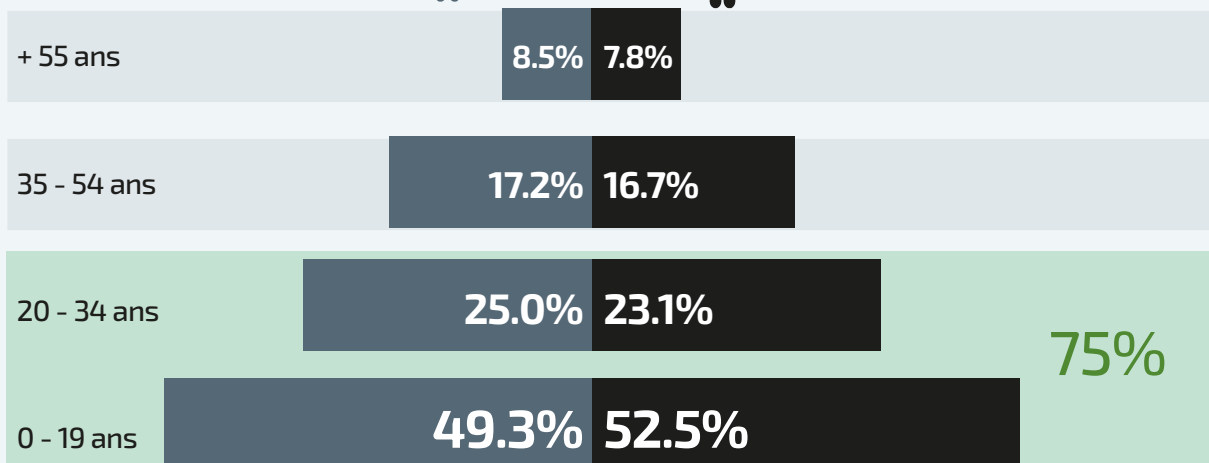
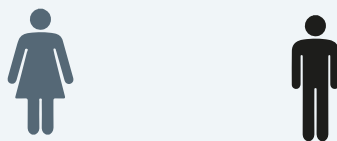
	Augmentation du pouvoir d'achat Parité de Pouvoir d'achat Période : 2020-2024	Taux de croissance économique moyenne projetée Période : 2025-2027
Sénégal 	Gain moyen annuel +\$350 Variation totale 36%	6,8%
Afrique Sub-saharienne 	Gain moyen annuel +\$245 Variation totale 24%	4,2%
Monde 	Gain moyen annuel +\$1610 Variation totale 36%	2,4%

Un marché jeune et urbain

Une opportunité unique pour les investisseurs dans la consommation, les services financiers, l'immobilier, la tech et les infrastructures.

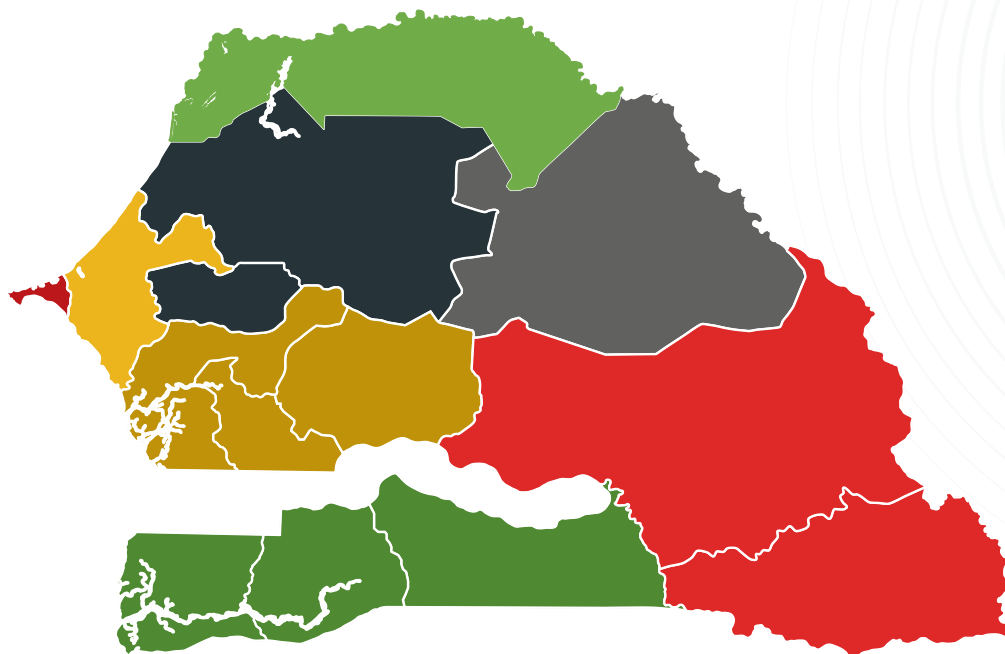
	2024	2050
 Population	18,6 Millions	40 Millions
 Âge médian	19 ans	-
 Urbanisation (%)	55%	65%
 Citadins	-	26 Millions

75% de la population ont **moins de 35 ans**



8 PÔLES ÉCONOMIQUES

Des territoires d'opportunités

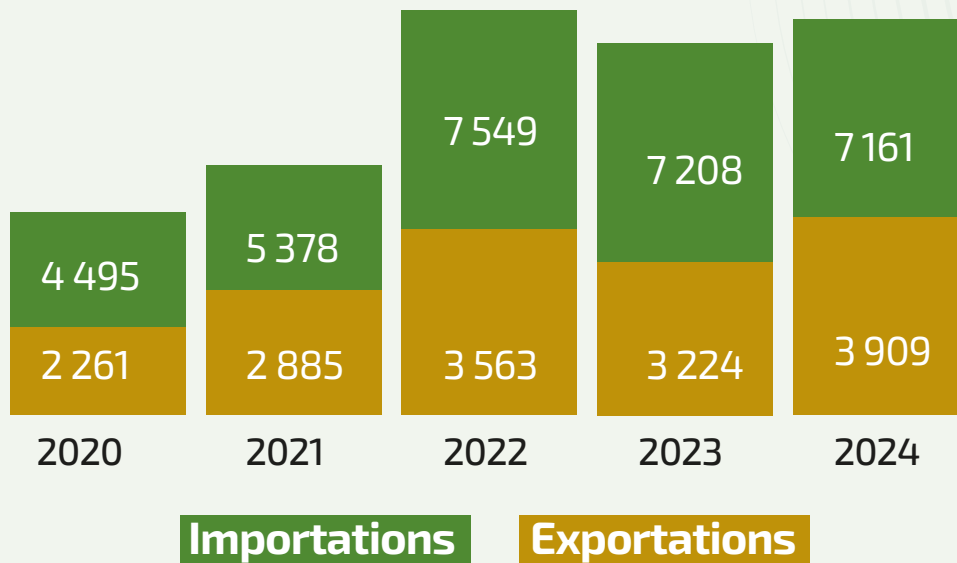


<p>Pôle de Dakar</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services à forte valeur ajoutée • Capitale mondiale de la mode et de la culture africaine • Métropole tourisme d'affaires • Pôle de formation, de recherche et d'innovation • Pôle IAA, industrie manufacturière et assemblage 	<p>Pôle de Thiès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme logistique et hub aéroportuaire • Industries extractives et manufacturières • Nouvelle Ville pétrochimique • Tourisme balnéaire, d'affaires et de congrès (petite-côte) • IAA : Agropole Ouest (horticulture), produits halieutiques 	<p>Pôle Centre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agropole centre (arachide & oléagineux, céréales, sel). • Carrefour logistique (Kaolack) • Ecotourisme et Loisirs • Tourisme religieux 	<p>Pôle Diourbel Louga</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme religieux • Agriculture, Sylviculture et élevage • IAA et industrie manufacturière • Commerce • Énergies renouvelables
<p>Pôle Nord-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme (culturel, écotourisme) • Hydrocarbures et énergie • Agroforesterie et Sylviculture • Commerce 	<p>Pôle Nord-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle industriel Phosphates-Engrais • Élevage intensif : viande & lait • Produits Forestiers Non Ligneux (Grande Muraille Verte) • Cultures pluviales (zones de bas-fond et de plateau) 	<p>Pôle Sud-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme logistique régionale (Tambacounda) • Ecotourisme (Niokolo-Koba, pays Bassari) • IAA / Agropole Est (céréales, bananes, coton) • Hub métallurgique régional 	<p>Pôle Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grenier agricole et pôle agroindustriel • Agropole Sud (fruit, légumes, céréales, anacarde, arachide) • Agroforesterie et Sylviculture • Tourisme (écotourisme, culturel, loisirs) • Plateforme logistique • Pêche continentale • Commerce

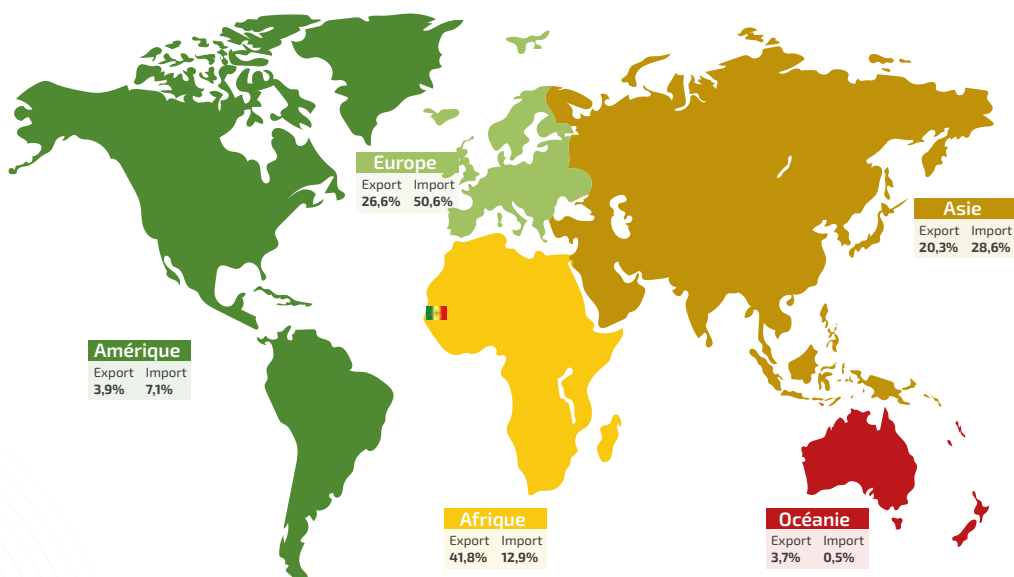
Un commerce extérieur en pleine ascension

Avec une dynamique soutenue des exportations, le Sénégal se positionne comme un acteur clé de la ZLECAf et une porte d'entrée stratégique vers les marchés africains.

Évolution du commerce extérieur du Sénégal
(en milliards de FCFA)



Répartition des échanges extérieurs du Sénégal
par région sur la période 2019-2024








Grâce à une politique d'ouverture et à un partenariat diversifié, le Sénégal exporte une large gamme de produits à renforcer, offrant des opportunités d'investissement et d'échanges sur le marché mondial.

PRINCIPAUX PARTENAIRES






Export ▲

Principaux Clients (% du total)

	2010-2015	2016-2020	2021-2024
 Mali	17%	20,3%	20,9%
 Suisse	9,7%	13,1%	12,5%
 Inde	8,0%	8,1%	11,1%
 Chine	NC	5,6%	6,7%
 Espagne	NC	3,6%	3,6%

Import ▼

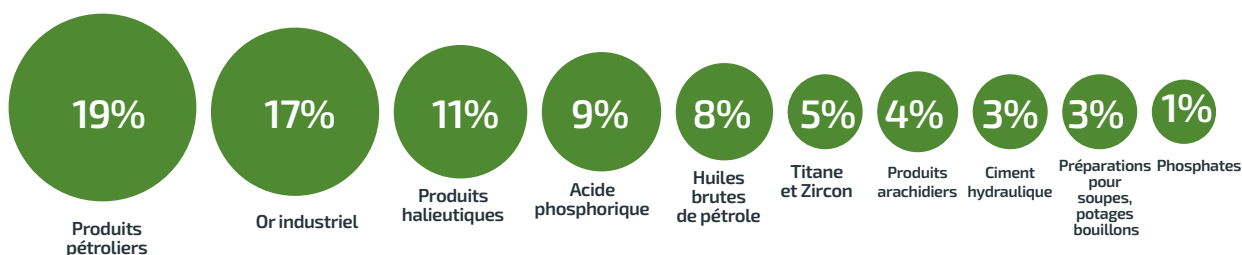
Principaux Fournisseurs (% du total)

	2010-2015	2016-2020	2021-2024
 Chine	7,5%	10,2%	10,7%
 France	16,5%	15,1%	10,7%
 Russie	NC	3,3%	6,7%
 Inde	5,2%	5,6%	6,5%
 Nigeria	9,7%	6,9%	5,7%

PRINCIPAUX PRODUITS ÉCHANGÉS

EXPORTATIONS

Principaux produits vendus à l'extérieur sur la période 2019-2024
(% du total moyen)



IMPORTATIONS

Principaux produits achetés à l'extérieur sur la période 2019-2024
(% du total moyen)



Un accès privilégié aux marchés

Une terre d'investissement pour produire et conquérir les marchés régionaux et internationaux.



- Population : +140 millions (2024),
- Monnaie commune : Franc CFA,
- Libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.



- Population : 420 millions (2024),
- Projet de Monnaie commune : Eco
- Libre circulation des biens, des personnes



- 55 pays pour un PIB de 3400 milliards USD.
- Population : 1,5 milliards (2024), 2,5 milliards (2050)
- Suppression progressive des DD sur 90% des produits.
- Harmonisation des normes, réglementations, règles d'origine
- Mécanismes de règlement des différends

Accords Internationaux préférentiels



USA
+6 500 produits



CHINE
+4 721 produits



CANADA
+5 700 produits

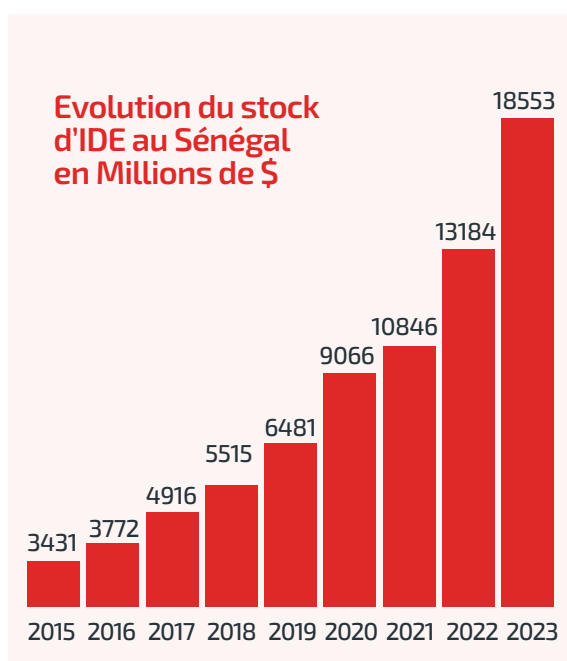
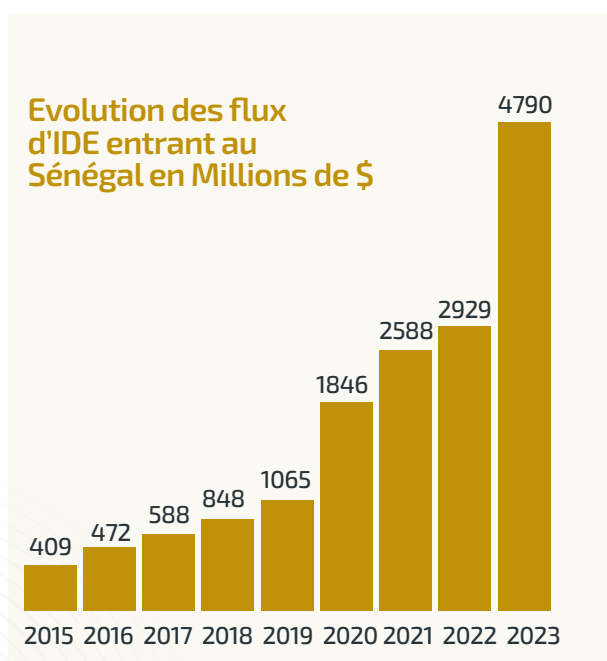
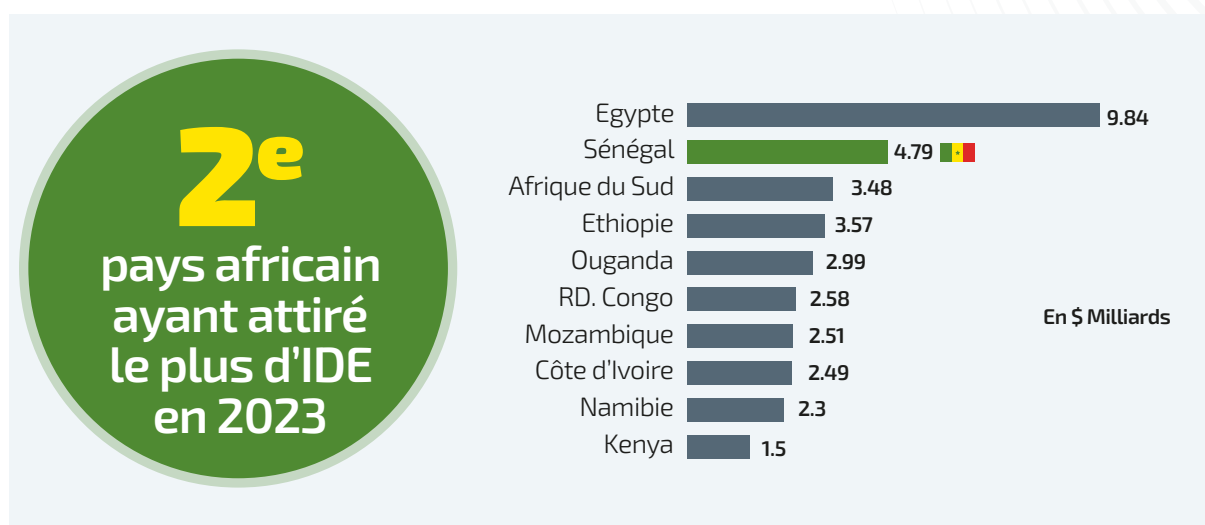


JAPON
+ 5 600 produits



Le Sénégal, hub des IDE en Afrique

Le Sénégal se positionne comme une destination de choix pour les affaires en Afrique, grâce à son classement favorable et son attrait pour les IDE.



Des infrastructures modernes, levier de compétitivité

Le Sénégal a investi massivement dans des infrastructures modernes – routes, ports, énergie, ferroviaire – qui réduisent les coûts logistiques, fluidifient les échanges et ouvrent de nouvelles opportunités d'investissement

Routes, ports, énergie et plateformes industrielles soutiennent l'intégration du Sénégal dans les chaînes de valeur mondiales.



Un environnement pro-business pour réussir

Dans le top 10 africain, le pays accélère ses réformes pour offrir un environnement toujours plus pro-business.



COMPÉTITIVITÉ

Indice de compétitivité mondiale

**3ème rang CEDEAO
13ème continental (2023)**

Source : World Economic Forum



EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Indice d'efficacité de la gouvernance

**1er en Afrique de l'Ouest
3ème en Afrique (2023)**

Source : World Global Indicators



PROGRÈS SOCIAL

Indice du progrès social

**2ème en Afrique de l'Ouest
(2025)**

Source : Social Progress Impérative



PROGRÈS NUMÉRIQUE

Indice de Développement Numérique

**2ème rang CEDEAO
9ème continental (2025)**

Source : Union Internationale des Télécommunications



INNOVATION

Global Innovation Index

**2ème rang CEDEAO
5ème continental (2025)**

Source : World Intellectual Property Organization



IMAGE DE MARQUE PAYS

Country Brand index

**2ème en Afrique de l'Ouest
(2025)**

Source : Bloom Consulting

Le pays offre un cadre réglementaire sûr et transparent, conçu pour faire prospérer vos investissements.



Mécanismes de Résolution des Litiges

- Membre du Centre International de Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI)
- Membre de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA)



Conventions Fiscales

- 15 accords de non-double imposition signés



Traités bilatéraux

- 29 traités bilatéraux d'investissement (TBI) signés

A large, spreading tree with a thick trunk and dense green foliage stands in a field. The sky is a clear blue with some light, wispy clouds. The overall scene is bright and natural.

Opportunités sectorielles

Secteurs prioritaires

Hydrocarbures

Mines

Agriculture & Agroalimentaire



Sénégal 2050



Pharmaceutique

Énergies



Tourisme & ICC

Numérique

An offshore oil platform structure is shown against a cloudy sky. A flare on the left side of the platform is emitting a bright orange and yellow flame. The platform's complex network of yellow-painted steel beams and pipes dominates the foreground and middle ground. The ocean is visible in the background under a grey, overcast sky.

HYDROCARBURES

Le Sénégal, nouveau hub
énergétique régional



Une ambition énergétique mondiale soutenue par des découvertes majeures.

CHIFFRES CLÉS

Recettes Fiscales en 2024

80 Mds FCFA

Champ de Sangomar

100 000 barils
par jour d'ici 2026

Gaz

1,750 milliard m³

Pétrole

2,030 milliards de barils

Points de vente

734

Consommation

2,7 millions de tonnes

Part de marché

60%
des entreprises locales

Emploi Offshore

5 000
personnes

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Phase

- Infrastructures de traitement et de distribution
- Développement gazeux
- Industrialisation pétrochimique

Projets identifiés

- Extension de la raffinerie SAR
- Etablissement de deux à trois bases pétrolières amont
- Projet gazier Yakar Teranga
- Centrale au gaz de 500 MW
- Création d'une nouvelle ville industrielle

BLOCS PETROLIERS ET GAZIERS



Principales réserves prouvées

Bloc de Saint-Louis Offshore Profond (SLOP)

Potentiel de 12 milliards de pieds cube de gaz

Bloc Cayar Offshore Profond (COP)

Potentiel de 1 400 milliards de mètres cube

Bloc Rufisque Offshore Profond (ROP)

Potentiel de 1,779 milliards de barils et 113 milliards de Nm³

SWOT DU SECTEUR

FORCES

- Réserves majeures
- Cadre juridique robuste
- Transparence

OPPORTUNITÉS

- Gaz-to-power
- Exportations régionales
- Industrialisation pétrochimique



FAIBLESSES

- Dépendance actuelle aux importations
- Infrastructures en développement

MENACES

- Volatilité des prix
- Transition énergétique mondiale

ACCÈS AUX MARCHÉS ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Positionner le Sénégal comme plateforme

ZLECAf

Accès à 1,3 milliard de consommateurs

Exportations de GNL vers l'Afrique de l'Ouest

TOP DESTINATIONS DES PRODUITS PÉTROLIERS



Mali



Mauritanie



Gambie



Guinée



Guinée Bissau



MINES

**Un sous-sol riche et diversifié,
levier de croissance**



Avec une croissance annuelle de 25 % et des ressources diversifiées, le Sénégal ambitionne de devenir un hub minier régional.

CHIFFRES CLÉS

23 Mt

de production en 2023
(x23 depuis 2009)

380 Mds FCFA

revenus extractifs en
2023 (+39% vs 2022)

491 Mds FCFA

Exportations (dont 44% or ;
27% acide phosphorique)

617 Permis

dont 76 permis de recherche

+630 Mt de Fer

Réserves Falémé

OBJECTIF 2050



**Formalisation
des mines artisanales**



**Industrialisation
des filières**



**Hub régional des
services miniers**

CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE ATTRACTIVE

Cadre juridique

- Code minier moderne
- Réformes fiscales, douanières et environnementales.

Nouveau ministère

- Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines
- Rationalisation et gouvernance intégrée

Avantage investisseur

- L'État conserve 10% gratuit dans chaque projet, négociable jusqu'à 25%
- Cadre transparent et prévisible

Institutions clés

- Direction Générale des Mines (cadastre & permis via Landfolio).
- SOMISEN (gestion des participations de l'État).
- CNSCL (contenu local).

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES

Minerais

- Phosphates
- Fer de la Falémé
- Or & métaux précieux
- Zircon & titane
- Mines artisanales
- Hub minier régional

Opportunités identifiées

- Exploitation Matam, engrais, chimie
- Projet intégré (mine, rail, port de Bargny)
- Région de Kédougou (potentiel sous-exploité)
- Grande Côte (potentiel exportateur)
- Formalisation EMAPE, opportunité socio-économique)
- Services, ingénierie, sous-traitance

ANALYSE SWOT



Forces

- Richesse et diversité des ressources (or, fer, zircon, phosphates)
- Cadre juridique moderne et attractif
- Croissance rapide (+25%/an)
- Volonté politique & Vision 2050



Opportunités

- Projets phares (Falémé, Matam, Kédougou, Grande Côte)
- Demande croissante en métaux et minéraux stratégiques
- Hub régional de services miniers
- Partenariats public-privé et contenu local



Faiblesses

- Faible transformation locale
- Infrastructures logistiques limitées
- Dépendance aux grandes multinationales
- Secteur minier artisanal non formalisé



Menaces

- Volatilité des prix mondiaux
- Concurrence régionale (Mali, Guinée, Ghana)
- Enjeux environnementaux et sociaux



ENERGIE

**Un secteur en pleine
transformation**



Avec une capacité installée multipliée par 2 en 10 ans et un taux d'électrification de 84%, le Sénégal devient un hub énergétique en Afrique de l'Ouest.

CHIFFRES CLÉS

Capacité installée (2022)

1789 MW

2 200 MW
(objectif d'ici 2034)

Accès à l'électricité (2023)

84,3%

65,6% (rural)

Part EnR sur la capacité installée

27,4%

Coût du kwh

120 FCFA

74 FCFA d'ici 2034

Approvisionnement total (2023)

217 PJ



ODD7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques durables et modernes à un coût abordable

POLITIQUES ET STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES

Vision Sénégal 2050 et Agenda de Transformation

- Énergie, levier d'industrialisation.

LPDSE (Lettre de Politique Énergétique)

- Approvisionnement sécurisé et compétitif.
- Accès universel et fiabilité.
- Promotion des combustibles propres.
- Gouvernance transparente et efficace.

Masterplan 2024-2034 & PAG 2024-2029

- Intégration gaz-to-power plus renouvelables

Institutions clés

- Ministère du Pétrole et de l'Énergie, SENELEC,
- AEME (efficacité énergétique) et ANER (renouvelables).

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES

Projets

- **Gaz-to-power**
- **Renouvelables**
- **Solaire hors-réseau**
- **Énergie & ZES**
- **Smart grids & réseaux**
- **Super ESCO (FONSIS + AEME)**



Objectifs

- 500 MW de turbines gaz entre 2026-2030, alimentées par un gazoduc
- Objectif 40 % du mix, +500 MW solaire & éolien d'ici 2030
- Mini-réseaux, kits domestiques, électrification rurale
Unités de production autonome
- Extension, modernisation et comptage intelligent
- Projets intersectoriels d'efficacité énergétique

ANALYSE SWOT



Forces

- Vision 2050 claire et soutenue par l'État
- Taux d'électrification élevé (84 %)
- Part ENR déjà significative (27 %)
- Cadre réglementaire solide



Opportunités

- Gaz-to-power : base stable & compétitive
- ENR : objectif 40 % du mix, solaire & éolien
- Intégration énergétique des ZES
- Développement off-grid et smart grids



Faiblesses

- Dépendance persistante au pétrole (51% mix)
- Faible contribution ENR (1,9% de l'approvisionnement total)
- Secteur de l'énergie
- Disparités rurales persistantes
- Gouvernance institutionnelle fragmentée



Menaces

- Volatilité des prix des hydrocarbures
- Défis climatiques & sécheresses
- Dépendance technologique externe
- Retards possibles dans les projets gaziers

A hand in a dark suit jacket is pointing upwards with the index finger. The hand is interacting with a digital interface consisting of several glowing blue circular icons. The largest icon, which the finger is pointing at, features a white checkmark inside a circle, surrounded by concentric rings and a progress bar. Other icons include a group of three people, a globe, a document with a checkmark, and a bar chart with an upward-pointing arrow. The background is dark and slightly blurred, showing the texture of the suit.

NUMÉRIQUE

**Une économie digitale dynamique,
moteur de la transformation
socio-économique**

Chiffres clés du secteur

Contribution au PIB
en 2024

10%

Objectif 2034
20%

Croissance annuelle du
secteur

+15%

Budget du Digital
Master Plan

1105 Mds FCFA

+2500

startups
Croissance (2022-2025)
+20%

15

centres
technologiques

25 ha

Parc Technologique
Numérique (PTN)

Vision stratégique

Vision 2034 ► **Faire du Sénégal un hub digital régional et une société numérique connectée.**

AXE 01

**Souveraineté
Numérique**

Garantir l'indépendance technologique, la protection des données et la résilience des infrastructures critiques, incluant le renforcement des datacenters et du cloud souverain

AXE 02

**Digitalisation des
services publics**

Moderniser l'administration en dématérialisant les services pour améliorer l'expérience utilisateur, avec un soutien fort de la Présidence de la République.

AXE 03

**Développement de
l'économie numérique**

Accélérer la transformation économique en favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat technologique et l'investissement, incluant le développement de l'IA et la digitalisation du secteur informel.

AXE 04

**Sénégal, leadership
africain du numérique**

Positionner le Sénégal comme une référence continentale et un hub technologique, en déployant des infrastructures numériques de classe mondiale et en attirant les investissements.

Projets phares

**Digital
Master Plan**

- 12 programmes
- 50 projets prioritaires.

**PTN de
Diamniadio**

- Datacenter Tier III
- Coworking
- Innovation labs

**Supercalculateur
Sequana**

- Agriculture
- Climat
- IA

**Identité numérique
nationale**

- Intégration biométrique
- E-santé



Le Sénégal, hub numérique en Afrique de l'Ouest



ANALYSE SWOT

<p> Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance rapide (+15 %/an) • Cadre réglementaire moderne • Volonté politique forte • Leadership régional 	<p> Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • FinTech, IA, e-commerce en forte expansion • PTN & datacenter, hub régional d'innovation • Investissements massifs dans les infrastructures • Demande régionale de solutions digitales
<p> Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fracture numérique zones rurales • Coût élevé de l'accès internet • Fragmentation des initiatives 	<p> Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cyberattaques et cybersécurité • Dépendance technologique aux acteurs étrangers

Pourquoi investir ?

<p>+15%</p> <p>Croissance annuelle du secteur</p>	<p>ZLECAf</p> <p>Accès à 1,3 milliard de consommateurs</p>	<p>FinTech & IA</p> <p>Secteurs les plus dynamiques d'Afrique</p>
--	---	--



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Un secteur stratégique pour
la souveraineté alimentaire

Avec 17,4% du PIB et 37% des emplois, l'agriculture sénégalaise est au coeur de la Vision 2050, visant la souveraineté alimentaire et la transformation locale.

Chiffres clés du secteur

909 638
ménages agricoles

67,7%
ruraux

3,8 M ha
de terres arables

sur
9,5 M ha
de terres agricoles

Objectif 2050
30% du PIB

et
+2/3
des emplois
formels créés

6%
de taux de
transformation
Objectif en 2050
+20%

Opportunités d'investissement prioritaires





Des projets et une dynamique soutenue par la Vision 2050

Projections à horizon 2050

PIB agro-industriel

x6,8 (30 382 Mds FCFA)

Production aquacole

x216 (1,8k t → 391k t)

Transformation locale

20 % de la production

Réduction déficit alimentaire

+40 % d'autosuffisance

Projets phares

01 Développement des agropoles (pôles agro-industriels intégrés)

02 Modernisation des chaînes de valeur agricoles.

03 Plateformes logistiques & infrastructures de stockage

04 Industrialisation du coton-textile -habillement

ANALYSE SWOT



Forces

- Potentiel agroécologique diversifié
- Main-d'oeuvre abondante & bon marché
- Volonté politique & Vision 2050
- Marché local jeune et dynamique



Opportunités

- Filières stratégiques à forte valeur ajoutée
- Croissance marché agroalimentaire régional
- Développement des agropoles & logistique
- Intégration régionale via ZLECAF



Faiblesses

- Dépendance aux importations (70% à 80%)
- Faible mécanisation agricole
- Faible transformation locale
- Infrastructures logistiques limitées



Menaces

- Aléas climatiques & sécheresses
- Dégradation accélérée des sols
- Concurrence régionale accrue
- Volatilité des prix mondiaux



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Un secteur stratégique pour
la souveraineté sanitaire



Identifiée comme filière manufacturière prioritaire, l'industrie pharmaceutique vise à réduire la dépendance aux importations et faire du Sénégal un hub régional de production et de distribution de médicaments.

Chiffres clés du secteur

Couverture locale	Objectif en 2030	Croissance du marché (2020-2024)	Importation en 2024	Pharmacies privées
<10% des besoins en 2023	30% 50% en 2035	11%	326 M€ 7,9%/an depuis 2011	+1500 et 800 dépôts communautaires

Ambition 2050

Dakar, hub pharmaceutique régional

Cadre institutionnel et réglementaire

01

Nouveau cadre

- Actualisation de la Loi pharmaceutique (2023)
- Création de l'Agence de Réglementation Pharmaceutique (ARP) : (2022) alignement OMS/UEMOA

02

Normes

- Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)
- Bonnes Pratiques de Distribution (BPD)
- AMM (procédure UEMOA harmonisée)
- Atteinte du Niveau de Maturité 3 (NM3) de l'OMS

03

Infrastructures stratégiques

- Laboratoire National de Contrôle des Médicaments
- Institut Pasteur de Dakar (IPD)
- Vaccins
- Projet MADIBA (300 M doses/an)



OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES



Production locale de médicaments génériques

laboratoires existants :

- Médis
- Valdafrique
- West Africa Pharma
- Teranga Pharma
- Socafi Pharma



Vaccins & biotechnologies

- IPD + MADIBA,
- Opportunités de sous-traitance



Pharmapolis (Diass)

76 ha dédiés :

- Production
- R&D
- Distribution



Pharmacopée africaine & phytomédecine

Valorisation plantes médicinales.



Plateformes de distribution régionales

Hub logistique pour Afrique de l'Ouest



Partenariats PPP & coopération Sud-Sud

Ouverture aux groupes marocains, tunisiens, indiens

ANALYSE SWOT



Forces

- Vision claire (PRIPH, Vision 2050)
- Expertise reconnue (IPD, Teranga Pharma)
- Appui institutions régionales (UEMOA, OMS)
- Réseau de distribution dense



Opportunités

- Pharmapolis & MADIBA (vaccins)
- Croissance du marché régional
- Substitution des importations par production locale
- Développement de la phytomédecine



Faiblesses

- Dépendance massive aux importations
- Production locale < 10 %
- Fiscalité pénalisante sur intrants
- Capacité R&D limitée



Menaces

- Contrefaçon et marché illicite (40% MQIF au Sahel)
- Forte concentration géographique des fournisseurs (France, Inde)
- Volatilité des prix et risques logistiques
- Concurrence internationale (Inde, Chine)



TOURISME ET ICC

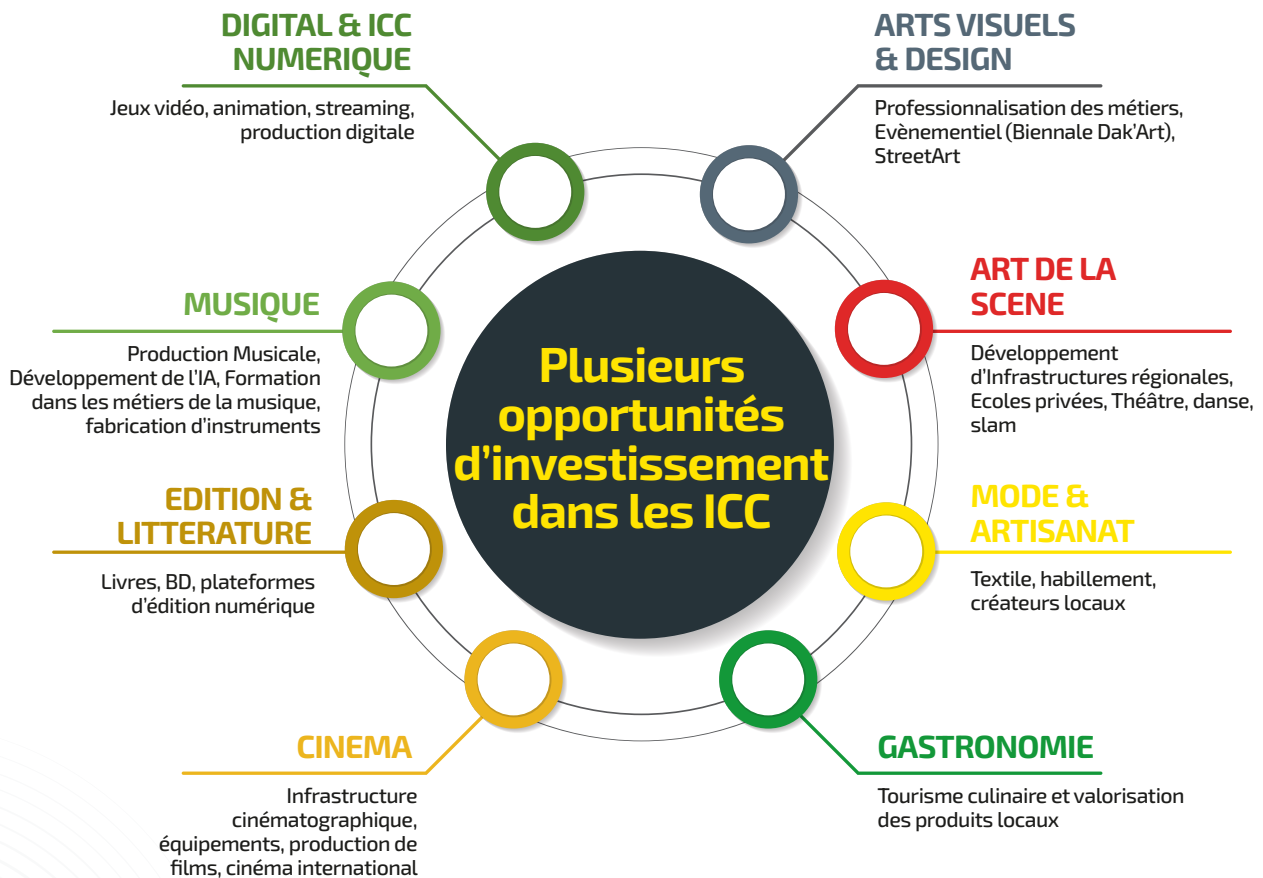
**Moteurs de transformation
et d'attractivité**



Le Sénégal, une destination touristique et culturelle de référence en Afrique, portée par un marché des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en forte croissance

Chiffres clés du secteur

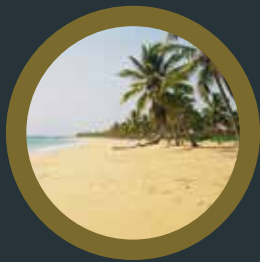
Balnéaire	Affaires	Objectif de touristes en 2050	Valeur ajoutée des ICC au PIB 2050	Emplois des ICC en 2050
54 %	33 %	3 Millions	2.592 Mds de FCFA	700.000



Opportunités d'investissement dans le tourisme



Avantages compétitifs



700 km de côtes, patrimoine UNESCO



Richesse culturelle et artistique



Stabilité politique



Festivals, biennales, événements



ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Un vivier d'opportunités



Regroupant un ensemble d'organisations diverses (associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales, etc.), l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un modèle économique qui vise à concilier rentabilité économique, utilité sociale et respect de l'environnement.



En investissant dans l'ESS, vous participez au renforcement d'un écosystème d'organisations solides (coopératives, entreprises sociales, mutuelles...) qui partagent des valeurs sociales fortes : solidarité, coopération et responsabilité sociétale.

C'est une façon de s'engager dans une économie plus durable et équitable.

- **Poids économique** : Plus de 4% du PIB Sénégalais
- **Entreprises** : Plus de 45000 unités d'entreprises sociales
- **Emplois** : Près de 350 000 emplois

- Sociétés coopératives ou mutualistes
- Associations entrepreneuriales et responsables
- Entreprises sociales ;
- Acteurs de l'Economie populaire.

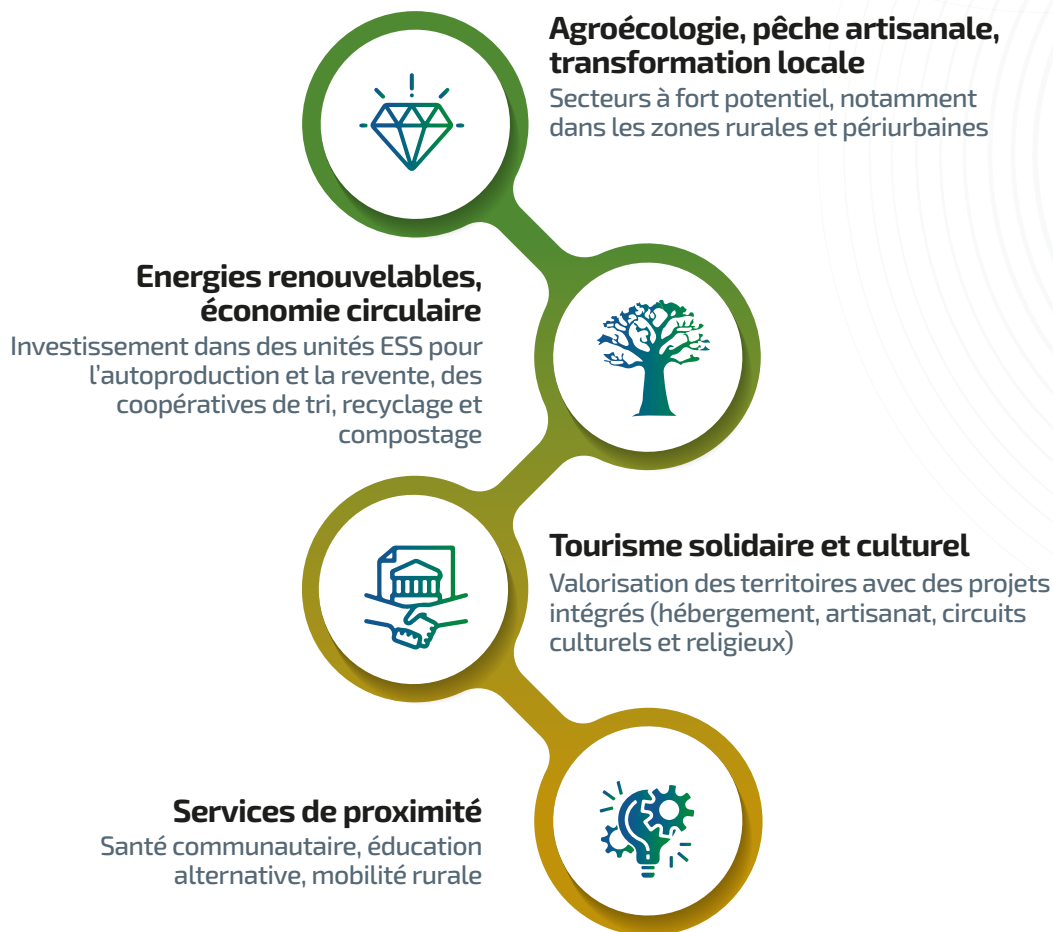
Un cadre réglementaire favorable

- **Reconnaissance depuis 2002 par l'État** avec la création de la Direction de l'économie sociale et solidaire au ministère de l'Économie et des Finances.
- **Loi d'orientation n°2021-28 relative à l'ESS** : pour donner un cadre juridique et fiscal favorable.
- **Soutien de l'État** : Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un Conseil national de l'ESS, un comité de pilotage interministériel et un observatoire national pour la production de statistiques et l'évaluation de l'impact.

Un cadre d'investissement incitatif

- Renforcement des facilitations fiscales accordées aux acteurs et partenaires de l'ESS;
- Instauration d'un régime douanier préférentiel au bénéfice des acteurs et partenaires de l'ESS;
- L'application stricte, voire le relèvement du quota d'au moins 5 % des marchés publics en faveur des organisations de l'ESS (OESS);
- Faciliter d'accès aux marchés des compagnies extractives;
- Faciliter d'accès aux marchés des Forces Armées, de défenses et de sécurité;
- Labellisation des produits ESS et intégration dans les circuits publics (cantines scolaires, etc.).

ESS - Opportunités d'investissement dans des secteurs porteurs



Types d'investissement

- Joint-ventures,
- Capital-risque,
- Prêts solidaires,
- Diaspora bonds,
- WAQF,
- Partenariats Public-Privé, etc.

Facilités et outils pour les démarches



VOTRE PARTENAIRE DE CROISSANCE

L'Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX S.A.) forte de ses 25 ans d'expérience est chargée de la promotion des investissements et de la facilitation des grands travaux.

En tant que Guichet unique son rôle est de faciliter les démarches administratives, l'obtention d'avantages, et d'accompagner les investisseurs tout au long du cycle de leurs investissements, avec une qualité de service supérieure à la moyenne régionale.



**Accueil,
information,
orientation**

- Accueil et accompagnement personnalisé
- Mise à disposition d'informations économiques et réglementaires sur l'environnement des affaires, des secteurs d'opportunités et des projets phares de l'Etat du Sénégal
- Orientation, mise en relation et assistance administrative



**Appui
à la création
d'entreprise**

- Conseil à la création d'entreprises (choix de la forme juridique)
- Immatriculation d'entreprises (RCCM, NINEA, , caisse de sécurité sociale, institut de retraite et autres documents)
- Facilitation aux autres procédures administratives et domaniale



**Accès
aux régimes
d'incitations**

- Conseil, réception et instruction des demandes d'agrément pour l'obtention des avantages du Code des investissements et à l'Entreprise Franche d'Exportation (EFE)
- Interface entre les entreprises de la ZES et l'administration centrale et les services publics pour toute démarche
- Délivre tous les agréments, permis et autorisations de la ZES



**Aftercare et
Problem
Solving**

- Facilitation de l'obtention du foncier, l'assistance pour permis de construire et conformité
- Facilitation de l'obtention de l'autorisation FRA (Fabrication et mise en vente de produits)
- Facilitation de l'obtention d'autorisation d'Import/Export
- Facilitation de l'obtention de de licences d'exploitation
- Facilitation dans la gestion et le règlement des contentieux entre investisseurs et l'Administration fiscale.
- L'orientation pour l'accès aux financements

CODE DES INVESTISSEMENTS

2025



UN CADRE MODERNISÉ ET COMPÉTITIF

01 **Élargissement des secteurs d'activités** éligibles et baisse des seuils d'investissement ;

02 **Services de facilitation** formellement intégrés au dispositif ;

03 **Délais décisionnels** : traitement des dossiers en ≤10 jours ouvrables ;

04 **Incitations stables** : garanties fiscales et douanières sur 3 ans (Dakar/Thiès) ou 5 ans (autres régions) ;

05 **Protections explicites fortes** : transfert des capitaux, convertibilité des devises, accès aux matières premières ;

06 **Guichet unique digital** : procédures entièrement dématérialisées ;

07 **Prévention des différends** : mécanisme de gestion des griefs et instauration d'un Comité Technique de Suivi et d'Investissement (CTSI) ;

08 **Introduction de nouveaux régimes ciblés** : Investissements Stratégiques, Investissement Socialement Responsable.



ÉLIGIBILITÉ & PRINCIPES



Accès ouvert aux investisseurs nationaux et étrangers, avec **égalité de traitement** ;



Enregistrement au Répertoire des Investisseurs obligatoire dès 15 Millions FCFA d'investissement, optionnel en-dessous, donnant accès aux facilités non fiscales ;



Respect du droit de l'État de réglementer pour l'intérêt public et le développement durable.

GARANTIES & OBLIGATIONS

- Protection contre les abus administratifs et judiciaires (référence au droit international coutumier) ;
- Respect des normes environnementales, éthiques et sociales (OIT, anticorruption, concurrence loyale) ;
- Reporting annuel sous 90 jours après clôture de l'exercice.

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

- **Deux étapes :**
 1. Agrément en phase d'investissement (phase d'installation) ;
 2. Agrément en phase d'exploitation (après notification de démarrage).
- **Durée de validité de l'agrément :** 3 ans (Dakar/Thiès) ou 5 ans (autres régions) ;
- **Sanctions :** Retrait possible en cas de manquement, avec délai de grâce ≤ 3 mois.

AVANTAGES NON FISCAUX & FACILITÉS



Appui à la formation initiale & continue du personnel pour entreprises enregistrées ;



Foncier & zones aménagées: création de ZAI par l'État/CT/privés et affectation possible en bail emphytéotique ;



Souplesse RH en phase d'exploitation : CDD possibles jusqu'à 5 ans pour activités liées à l'agrément ;



Digitalisation : plateforme interconnectée aux administrations pour dématérialiser l'ensemble des procédures (enregistrement - agrément - listes - formalités).



Accompagnement administratif (suivi rapproché) ;

AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS

■ Phase d'investissement (durée)

3 ans (Dakar/Thiès), 5 ans (autres régions) ; ne s'étend pas au-delà de la première opération d'exploitation.

■ Éligibilité – régime de droit commun

- PME avec projet ≥ 15 Millions FCFA et durée d'exécution alignée (3/5 ans) ;
- Autres investisseurs selon seuils du CGI ;
- Éligibilité aussi en cas d'extension sous conditions.

■ Nature des avantages (Phase d'investissement)

- TVA suspendue sur achats locaux & à l'import de biens/équipements strictement destinés au projet ;
- Exonération de droits de douane sur équipements de production ;
- Remboursement de TVA suspendue : 12 mois (Dakar/Thiès), 24 mois (autres régions), moratoire possible par arrêté ;
- Stabilité fiscale & douanière des incitations pendant 3 ou 5 ans (non au-delà de la première opération d'exploitation, obligation de notification).

■ Phase d'exploitation

Crédit d'impôt pour investissement (régime précisé par le CGI/texte d'application).

RÉGIMES PARTICULIERS

Régime des Investissements Stratégiques

- **Critères** : montant de l'investissement, localisation hors de Dakar, secteurs stratégiques, 80% du CA à l'export hors CEDEAO, activités d'import-substitution ;
- **Procédure** : demande via l'organe de promotion, convention signée avec le Ministre des Finances, justification de l'existence des fonds requis ;
- **Contenu de la convention** : nature/montant/durée, avantages conférés, engagements, sanctions, informations significatives ;
- **Engagements** : emploi prioritaire de compétences nationales, achats locaux, transfert de technologies, normes qualité, obligations d'information, frais de dossier ;
- **Sanctions** : remboursement des impôts non acquittés si fraude/manquement, suspension possible pour force majeure (≤ 1 an).

Régime d'Investissement Socialement Responsable

- **Critères** : engagement auprès de la collectivité territoriale à réaliser des investissements économiques & sociaux selon des principes de durabilité, équité, inclusion ; obligatoire pour tout attributaire foncier en ZAI ;
- **Procédure & délais** : avis ESS sous 10 jours ouvrables, décision du Ministre des Finances sous 30 jours ouvrables si dossier complet, publication annuelle des projets ISR agréés ;
- **Engagements (contenu local)** :
 - Emploi de personnel sénégalais (quotas par catégorie) ;
 - Sous-traitance avec PME locales (études, EIES, travaux) ;
 - Transfert de technologies & compétences (plan détaillé : contenu, chronogramme, formation, contrat d'assistance) ;
 - Sanctions : suspension/retrait de l'agrément ISR et résiliation du titre foncier en cas de fraude/manquement.

DISPOSITIF DE SUIVI

- Comité Technique de Suivi des Investissements (CTSI) est mis en place sous l'autorité du Ministre chargé des Finances ;
- Contrôle annuel de l'effectivité et de la conformité des projets agréés et application des sanctions (suspension/retrait des avantages) ;
- Publication annuelle des projets ISR agréés.

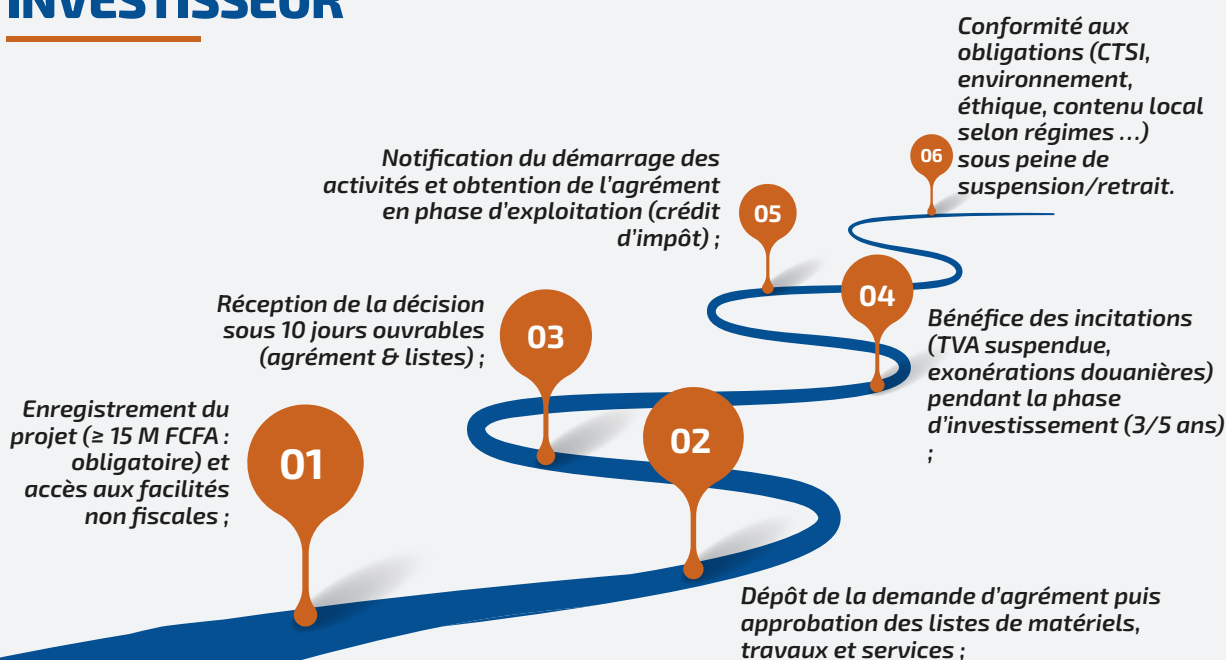
PRÉVENTION & RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- **Mécanismes de règlement amiable** : négociation, conciliation, médiation ;
- **Contentieux** : juridictions sénégalaises, arbitrage international.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES & FINALES

- Les anciens agréments restent applicables jusqu'à leur terme (ou démarrage d'exploitation) ;
- Option d'adhérer au nouveau Code si conditions remplies (pas de cumul des avantages) ;
- Abrogation de la loi 2004-06 et textes antérieurs contraires.

PARCOURS INVESTISSEUR



Zones économiques & agropoles

Des terrains prêts à l'emploi

Le dispositif des ZES est renforcé par les agropoles et les zones aménagées pour l'investissement (ZAI) qui permettront de relever le défi de l'industrialisation les filières à haute valeur ajoutée.



ZAI 01 (Ngaye-Mékhé) Cuir et peaux
 ZAI 02 (Touba) Cuir & peaux, gestion des déchets & biogaz
 ZAI 03 (Darra Djolof) Cuir et peaux
 ZAI 04 (Sinthiou Moussa, Tambacounda)Coton
 ZAI 05 (Bélé, Tambacounda) Logistique
 ZAI 06 (Oudalaye, Matam) Culture fourragère
 ZAI 07 (Dagana) Riz, maïs, oignon
 ZAI 08 (Podor) Riz, maïs, oignon
 ZAI 09 (Foundiougne) Produits halieutiques

ZAI 10 (Niaquis) Produits agricoles et PFNL
 ZAI 11 (Bignona) Produits agricoles et PFNL
 ZAI 12 (Ndendory, Matam) Phosphate
 ZAI 13 (Kahone, Kaolack) Agroalimentaire
 ZAI 14 (Mbadakhoune, Kaolack) Agroalimentaire
 ZAI 15 (Lompoul) Gaz naturel et agroalimentaire
 ZAI 16 (Médina Yoro Foulah) Agroalimentaire, bois, textile
 ZAI 17 (SébiKhotane) Menuiserie métallique, bois, mécanique

Le dispositif des ZES est renforcé par les agropoles et les zones aménagées pour l'investissement (ZAI) qui permettront de relever le défi de l'industrialisation les filières à haute valeur ajoutée.



Les zones d'investissement

Un écosystème de compétitivité et de croissance

8 Pôles de développement économique

11 Zones conçues pour l'investissement

2925 Hectares

Rééquilibrage des disparités territoriales

Structuration des chaînes de valeur

Moderniser et formaliser le secteur informel



Toute activité industrielle et services connectés



Regroupement des incitations fiscales, douanières et sociales

- Exonérations douanières
- 15% réduction fiscale



Libéralisation de la vente et de l'achat d'électricité



50% - 60% du chiffre d'affaires à l'export
Investissement minimum de 100M et 500M



Prestations garanties pour une durée de 25 ans et renouvelables une fois





Avantages accordés par les ZES

01 Incitations fiscales et douanières

- Exemption des droits et taxes concernant les équipements de production (durée de 3 ans)
- Suspension de la TVA sur les biens et services associés à la production (durée de 3 ans)
- Crédit d'impôt de 40 % sur les investissements (jusqu'à 70 % en dehors de Dakar)
- Exemption taxe sur les équipements agricoles

02 Incitations réglementaires et sociales

- Contrats de travail flexibles : CDD jusqu'à 5 ans, horaires adaptés
- Suppression de l'autorisation préalable en cas de licenciement économique
- Accès au foncier aménagé sécurisé

03 Facilités opérationnelles

- Achat d'électricité directe auprès de producteurs indépendants
- Possibilité d'ouvrir un compte en devises pour toutes les entreprises ou personnes physiques
- Guichet unique pour des formalités accélérées

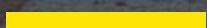
04 Stabilité et sécurité juridique

- Égalité de traitement entre investisseur locaux et étrangers
- Garantie de transfert de capitaux
- Protection contre la nationalisation ou l'expropriation





PARCOURS POUR LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE



CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

La création d'entreprise au Sénégal est régie par le Traité international de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) qui structure en grande partie l'environnement juridique des affaires au Sénégal.

Les formes juridiques en vigueur

Société à Responsabilité Limitée (SARL-SUARL)

Entreprise individuelle

Société par action

GIE

Société Anonyme (SA)

Société coopérative

Société en Nom Collectif (SNC)

Immatriculations secondaires pour les sociétés existantes

Société en Commandite Simple (SCS)

Immatriculations secondaires pour les sociétés existantes



PROCÉDURES POUR LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE AU SÉNÉGAL

Parcours pour la création d'une **entreprise individuelle**

01

Demande de
Certificat de résidence

à la Mairie

02

Demande de casier
judiciaire ou déclaration
sur l'honneur

au Tribunal

03

Demande de
Timbres fiscaux

DGID ou APIX

04

Dépôt du dossier de
création d'entreprise

à l'APIX/BCE

05

Mise à disposition du
RCCM et NINEA

à l'APIX



PROCÉDURES POUR LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE AU SÉNÉGAL

Parcours pour la création d'une société

Demande des actes notariés, dépôt du capital social et signature des statuts.

Chez le Notaire / à l'APIX/BCE

Demande d'enregistrement de la société par le notaire

Chez le Notaire / à l'APIX/BCE

Retrait des documents d'enregistrement par le notaire

À l'APIX/BCE

Demande de publication de l'avis de création

À l'APIX/BCE

Obtention des documents d'enregistrement

Mise à disposition du RCCM et NINEA



FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ

ÉLECTRICITÉ / CARBURANT, EAU ET ASSAINISSEMENT /
FONCIER / MAIN D'OEUVRE, CRÉDIT BANCAIRE, INTERNET



ÉLECTRICITÉ

Capacité installée (en Mégawats)			Taux d'électrification	Coupure moyenne par an
An 2023	An 2034	An 2050		
1945	4000	10000	84%	2,2 heures

Fourniture d'électricité en Basse Tension

Depuis le 1er décembre 2023	1ère Tranche (FCFA/kWh)	2ème Tranche (FCFA/kWh)	3ème Tranche (FCFA/kWh)	Prime Fixe Mensuelle (FCFA/kW)
Usage Domestique (UD)				
Domestique Petite Puissance (DPP)	91,17	136,49	159,36	-
Domestique Moyenne Puissance (DMP)	111,23	143,54	158,46	-
Usage Professionnel (UP)				
Professionnel Petite Puissance (PPP)	163,81	189,84	208,63	-
Professionnel Moyenne Puissance (PMP)	165,01	191,01	210,81	-
Prépaiement (WOYOFAL)				
Domestique Petite Puissance (DPP)	91,17	136,49	-	-
Domestique Moyenne Puissance (DMP)	111,23	143,54	-	-
Professionnel Petite Puissance (PPP)	163,81	189,84	-	-
Professionnel Moyenne Puissance (PMP)	165,01	191,01	-	-
Usage Grande Puissance				
	Heures Hors Pointe	Heures de Pointe		
Domestique Grande Puissance (DGP)	118,37	170,53	-	956,13
Professionnel Grande Puissance (PGP)	140,74	232,23	-	2868,39
Éclairage Public	175,52		-	307,93

Fourniture d'électricité en moyenne et haute tension

Catégories tarifaires	Prix de l'énergie en FCFA/kWh		Prime Fixe Mensuelle (FCFA/kW)
	Heures Hors Pointe	Heures de Pointe	
Livraison en Moyenne Tension			
Tarif Courte Utilisation (TCU)	155,5	248,28	961,76
Tarif Général (TG)	111,91	184,65	4093,6
Tarif Longue Utilisation (TLU)	91,93	151,72	9880,54
Concessionnaires d'électrification rurale	119,86		-
Livraison en Haute Tension			
Tarif Général	71,43	108,52	10028,9
Tarif Secours	95,12	144,49	4458,61

Une réduction progressive jusqu'à l'ordre de 30% est attendue à l'horizon 2050



CARBURANT, EAU ET ASSAINISSEMENT

Carburant

Structure du prix	Carburant super	Essence ordinaire	Essence pirogue	Pétrole lampant	Gasoil
Prix de vente au détaillant					
En F CFA par m ³	975 500	650 500	482 500	395 499	740 500
Prix de vente au consommateur					
En F CFA par m ³	990 000	665 000	497 000	409 999	755 000
En F CFA par L	990	665	497	410	755

Eau et Assainissement

Tranche de Consommation	Tarif Eau (HT)	Tarif Assainissement (HT)	Total HT	Taxes (TVA + tax. Mun + tax. Hydro)	Total/ TTC
Abonnés domestiques (compteur 15 mm)					
De 0 à 20 m ³ /bim	186,55	13,5	200,05	1,05	202
De 21 à 40 m ³ /bim	631,14	61,63	692,77	4,3	697,07
Plus de 40 m ³ /bim	655,65	84,31	739,06	138,39	878,35
Abonnés non domestiques					
Tranche unique (Services administratifs de l'Etat)	1100	755	1855	339,1	2194,1
Tranche unique (Autres abonnés)	655,65	84,31	739,96	133,19	878,35
Bornes Fontaines					
Tranche unique	230,06	65,73	305,78	66,99	366,02
Maraîchers / Parcs et jardins privés, communaux et publics					
Avec quota (Q) de 0 à Q m ³	102,92	0	102,92	20,48	123,4
Avec deux fois quotas : de Q à 2xQ	467,31	0	467,31	86,07	553,38
Hors quota : Plus de 2xQ	655,05	84,31	739,96	138,39	878,35
Tranche unique (Autres abonnés)	655,65	0	655,65	123,92	776,87
Hors quota : Plus de 2xQ	655,65	0	739,96	138,39	878,35

Le prix du foncier varie selon les zones et la nature du titre.
Il est plus accessible en dehors de Dakar.

Caractéristique des titres	Délibération	Bail ordinaire	Bail emphytéotique	Titre foncier
Durée	Précaire (révocable)	Maximum 18 ans	18 à 50 ans renouvelable	Perpétuelle
Nature du droit	Droit d'usage	Droit personnel	Droit réel	Pleine propriété
Hypothèque	Impossible	Impossible	Possible avec autorisation	Libre
Cession	Interdite	Restreinte	Autorisable	Libre
Transmissibilité	Limitée	Possible	Garantie jusqu'au terme	Totale
Financement	Très difficile	Difficile	Possible	Optimal
Sécurité juridique	Très faible	Moyenne	Élevé	Maximal
Coût d'acquisition	Minimal	Modéré	Modéré - élevé	Élevé

Les conditions d'obtention d'un titre

Titres	Pièces à fournir	Coût
Délibération	<p>Déposer une demande auprès de la mairie. La demande sera accompagnée d'un dossier incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos informations personnelles (identifiants du demandeur). • Le type d'usage envisagé (habitat, agriculture, etc.) et la superficie désirée. • Un plan de situation et de délimitation du terrain, certifié par le service du Cadastre. • Justification de vos moyens financiers pour montrer votre capacité de mise en valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des droits d'enregistrement et de timbre • Des frais de formalités foncière
Bail	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande manuscrite adressée au service des Domaines compétent • 4 exemplaires certifiés conformes d'un extrait de plan foncier indiquant le lieu de situation du terrain, certifiés par le chef du service du Cadastre 	<ul style="list-style-type: none"> • Des droits d'enregistrement et de timbre • Des frais de formalités foncière
Titre Foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande écrite adressée au Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre • Une copie certifiée conforme du bail, du certificat d'inscription de bail, du contrat de droit de superficie ou de l'autorisation d'occuper • Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou toute pièce justifiant du statut de la société pour les personnes morales • Une quittance de paiement des redevances d'occupation. 	<p>Le coût de cession est défini en fonction de la superficie et de la situation géographique du terrain.</p>



MAIN D'OEUVRE, CRÉDIT BANCAIRE, INTERNET

Main d'oeuvre

SMIG-salaire minimum interprofessionnel garanti	64 233 FCFA
SMAG-salaire minimum agricole garanti	41 056 FCFA

Charges patronales versées par l'employeur

Organisme	Prestation	Taux	Base de calcul
Caisse de Sécurité Sociale (CSS)	Prestations familiales	7%	Plafond de 63 000 FCFA/mois
Caisse de Sécurité Sociale (CSS)	Accidents du travail et maladies professionnelles	1%, 3% ou 5%	Plafond de 63 000 FCFA/mois
IPRES (Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal)	Retraite (Régime Général)	8,40%	Plafond de 432 000 FCFA/mois
IPRES (Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal)	Retraite (Régime Complémentaire)	3,60%	Plafond de 1 296 000 FCFA/mois
CFCE (Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur)	Formation professionnelle continue	3%	Salaire brut total
IPM (Institution de Prévoyance Maladie)	Couverture maladie	Entre 2% et 7,5%	Plafond de 250 000 FCFA/mois

Crédit bancaire

Taux de la BCEAO actuels (au mois d'août 2025)

Taux directeur (minimum de soumission)	3,5%
Taux du guichet de prêt marginal (taux plafond)	5,25%

Ces taux sont revus de manière régulière vérifiables sur le site de la BCEAO

Taux de prêt au Sénégal (%) - au mois de juin 2025

Actuel	Précédent	Le plus élevé	Le Plus Bas
8,54	8,54	14,19	8,23

Internet

Le pays dispose de trois opérateurs principaux (Sonatel, Yass, Espresso) et un opérateur de réseau mobile virtuel (Promobile). Le 5G est disponible et les engagements de couverture du 4G sont de 90% de la population totale en 2025. Le coût de l'internet au Sénégal varie en fonction de l'opérateur, du type de connexion (mobile, fixe, fibre) et de la quantité de données ou du débit souhaité.



**CONTACTS
UTILES**





Ministères

PRIMATURE  **Gouvernement du Sénégal**

primature@primature.sn

+221 33 849 18 00



Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines  **République du Sénégal**
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU PÉTROLE ET DES MINES

contact@mpe.gouv.sn

+221 33 889 27 90



Ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération **RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

contact.mepc@economie.gouv.sn

+221 33 889 21 06



Ministre des Finances et du Budget  **RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

infos@minfinances.sn

+221 33 889 21 00



Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation **République du Sénégal**
MESRI
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

educationnationale@gouv.sn

+221 33 849 18 00



Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique **MCTN**
Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique

jeanpierre.dloma@numerique.gouv.sn

+221 33 889 37 79



Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage  **MASAE**
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage

infos@agriculture.gouv.sn

+221 33 859 65 99



Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle  **MFPT**
Ministère de la Formation Professionnelle et Technique

support@formation.gouv.sn

+221 33 865 70 70



Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires  **MUCTAT**

contacts@urbanisme.gouv.sn

+221 33 869 15 26



Ministre de l'Industrie et du Commerce  **MINCOM**
Ministère de l'Industrie et du Commerce

commerce@commerce.gouv.sn

+221 33 869 21 20



Ministre de la Microfinance, de l'Économie sociale et solidaire 

ctcom@microfinance-ess.gouv.sn

+221 33 889 80 33



Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme  **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

ministere@tourisme.gouv.sn

+221 33 869 26 90





Intitutions & Organismes

Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) 

  Immeuble Seydi Djamil, Ave Cheikh Anta Diop x Résidence, Rue Leo Frobenius, Dakar

 +221 33 869 70 70

Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) 

  Immeuble HDP 10, VDN Lotissement Cité Police, en face Mermoz

 +221 33 869 20 21

Bureau de Mise à Niveau (BMN) 

  137 Sotrac Mermoz - Les Voies de l'Alternance, BP 16 595 Dakar - FANN, Dakar

 +221 33 869 77 70

Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) 

  Point E, Rue Kaolack Angle Fatick, Résidence Tanoca, 1er étage, Dakar, Sénégal

 +221 78 545 22 22

Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) 

  31 Rue de Thiong, Dakar

 +221 33 889 20 02

Direction Générale des Douanes (DGD) 

  Av. Peytavin, Dakar

 +221 33 839 00 00

Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques du Sénégal 

  Rond-point Stèle Mermoz Immeuble Elton, 3ème étage, - Dakar - B.P. 50882, Sénégal

 +221 33 869 63 69

Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires 

  Rond-point Stèle Mermoz Immeuble Elton, 3ème étage, - Dakar (Sénégal)

 +221 33 859 19 19

Conseil National du Patronat (CNP) 

  7 Rue Jean Mermoz - B.P 3537 Dakar - Sénégal

 +221 33 889 65 65

Union Nationale des Chambres de Commerce du Sénégal 

  Immeuble Claire Afrique, Rue Malenfant X Elhadji Mbaye GUEYE

 +221 33 822 49 11



Intitutions & Organismes

Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels (APROSI)



Arrondissement C Rue 31x 32
Immeuble administratif 1er étage BP 4112
+221 33 869 97 32



Délégation Générale de l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ)



Boulevard Saint Louis x Des Ecrivains,
Immeuble Djarraf, Dakar
+221 33 800 00 40 41



Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)



Bd du Général de Gaulle, Dakar
+221 33 889 45 45



Guichet Unique des Démarches Administratives



Dans tous les départements du Sénégal
+221 33 879 34 00



Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (BOCS)



5ème étage, Immeuble Talix, Rue 3 x B Point E Dakar
+221 33 829 28 27



Agropoles du Sénégal



Lot 15, Mermoz Extension, Cellule d'Exécution Projet Agropole, Dakar
+221 33 864 35 15



Caisse des Dépôts & de Consignation du Sénégal (CDC)



9927, VDN Amitié 3, BP, 14463 Dakar, Sénégal
+221 33 859 23 47



Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT)



Lot N° R133, Cité Keur Gorgui, Dakar
+221 33 869 25 80



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)



Almadies Derrière Station Eydon, Dakar 16000
+221 33 821 69 72



Comité National de Suivi du Contenu Local



Villa R71 Cité Keur Gorgui (près du Glacier Mamamia) - Dakar
+221 33 924 44 00







Sénégal 50

20



**PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT
ET DES GRANDS TRAVAUX**



52-54 Rue Mohamed V
BP 430 CP 18524, Dakar, RP Sénégal



+221 33 849 05 55



infos@apix.sn

